



RÈGLEMENT  
2023 - 24  
TRAIL  
TOUR NATIONAL



CIRCUIT FÉDÉRAL

Version mai 2023

# SOMMAIRE

1. PREAMBULE
2. TTN ET TRAILS A LABELS
3. APPLICATION
4. COORDINATION
5. RAPPEL : DEFINITION DU « KM EFFORT »
6. DEFINITION DU « TRAIL TOUR NATIONAL »
7. ATTRIBUTION DE POINTS AUX CLUBS
8. DOTATIONS
9. CLASSEMENT DES CLUBS FFA
10. CLASSEMENT DES ATHLETES

## **1. PREAMBULE**

Depuis l'année 2012, les trails à labels étaient regroupés sous la forme d'un challenge appelé le Trail Tour National (TTN). Depuis cette date, plusieurs évolutions de TTN ont eu lieu. L'arrivée de multiples Challenges à travers la France et d'autre pays européen, a montré qu'il fallait innover et rendre le concept plus attractif.

Afin d'amplifier l'intérêt sportif du Trail Tour National, la FFA a souhaité faire évoluer le challenge en créant une « *Challenge National de Trail* ».

Désormais, le TTN devient un label de qualité garantissant aux participants de courir sur des compétitions où l'aspect organisationnel et environnemental est pris en compte où les distances et les dénivelés seront tous mesurés et officialisés avec la même méthode.

Le TTN sera le support du challenge des clubs. Un challenge du nombre, permettra aux clubs s'investissant dans le circuit des trails à labels d'être classés.

Les courses du TTN sont les courses où l'on peut se qualifier pour les Championnats de France de trail court et de trail long.

Le TTN a pour objectif d'augmenter le nombre de courses labélisées dans le but d'obtenir une meilleure répartition géographique sur notre territoire et ainsi limiter les déplacements pour les athlètes désirant se qualifier au championnat de France et aux clubs désirant marquer des points au classement des clubs.

La VK trail, indice de performance basé sur la distance et le dénivelé des courses de trail labélisées devient la référence pour le calcul des points clubs FFA et pour les modalités de qualification au championnat de France.

La Challenge National de Trail se déroulera sur un nombre limité de compétitions. Un règlement spécifique « *Challenge National de Trail* » a été édité (voir site [athle.fr](http://athle.fr)).

## **2. TTN ET TRAILS A LABELS**

Le TTN étant le regroupement des trails à labels, ces trails labellisés devront satisfaire aux exigences du cahier des charges des labels trails, entre-autres

des prérequis. Ces nouveaux prérequis sont intégrés au cahier des charges des labels.

### **3. APPLICATION**

Le présent règlement ci-après est applicable pour la saison 2023-24

### **4. COORDINATION**

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

Pour toute information sur ce challenge, sur les classements ou toute réclamation, un seul contact : [contact.trailtour@athle.fr](mailto:contact.trailtour@athle.fr)

### **5. RAPPEL : DEFINITION DU KM-EFFORT**

La nomenclature pour les trails est basée sur le km-effort.

Le « **Km-effort** » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100m de dénivelé positif.

Catégories	Km-effort
XXS	0 - 24
XS	25 - 44
S	45 - 74
M	75 - 114
L	115 - 154
XL	155 - 209
XXL	210 et plus

### **6. DEFINITION DU « TRAIL TOUR NATIONAL »**

Comme par le passé, le « **Trail Tour National** » est composé de 2 circuits :

- Un circuit Trail court (<50km-effort)
- Un circuit Trail long (>50km-effort)

Comme déjà évoqué toutes les épreuves à label Régional et National Trail intègrent **automatiquement** le TTN.

Le nombre de courses à labels participants au TTN n'est donc pas limité.

Les organisateurs s'engagent à respecter le guide des labels des courses nature et la réglementation des manifestations running.

## **7. COMMUNICATION**

Afin d'être reconnaissable par tous, le logo du TTN devra être apposé sur la communication du trail labellisé de l'organisateur conformément au règlement des labels trails 2023-24. Le logo du TTN est téléchargeable sur le site [athle.fr](http://athle.fr), dans la rubrique Organismes/compétitions. Le logo du TTN.

Le logo du TTN devra être utilisé suivant la charte graphique de la FFA, c'est-à-dire sans aucun changement de couleur, sans écrasement ou allongement de taille tel que montré ci-dessous :



Des règles de communication de base doivent être appliquées : ce logo ne devra pas être déformé et les couleurs ne devront pas être changées



## **1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION**

### **1. Ravitaillements**

Les coureurs s'engagent à prendre connaissance du règlement de l'épreuve et à le respecter.

- Les ravitaillements sauvages et / ou assistances d'autres coureurs sont interdits en dehors des zones définies.
- Des assistances personnelles sont acceptées sur les zones de ravitaillement si une zone spécifique est mise en place par les organisateurs.
- Les modalités sont définies par l'organisateur (roadbook assistance, transports des bidons étiquetés...)
- Toute infraction sera sanctionnée par le juge-arbitre présent et pourra entraîner une disqualification de l'athlète.

## **2. Pénalités**

Des pénalités pourront être appliquées par le juge-arbitre conformément au règlement des manifestations running depuis la saison 2022-23.

## **8. ATTRIBUTION DE POINTS AUX CLUBS**

### **3. Participants et Licence**

Tous les participants à partir de la catégorie Espoir ayant une licence valide FFA : Athlé Compétition, Athlé Running, seront d'un club FFA seront prises en compte. Seul le club maître est pris en compte.

Aucune rétroactivité de performances ne sera accordée, les athlètes doivent être licenciés la veille du premier jour de la compétition.

### **4. Points aux clubs**

Chaque participant ayant terminé à la course se verra attribuer un point, quel que soit sa place et quel que soit le trail, long ou court, dans la mesure où cette course est labellisée (régional, national, international).

### **5. Classement final**

Le classement final sera réalisé à l'issue du dernier trail labellisé de la saison.

Les premiers clubs seront récompensés :

- Clubs ayant le maximum de coureurs Homme et Femme confondus

## **9. DOTATIONS**

Les 3 premières équipes recevront un accompagnement pour l'organisation de stages collectifs.

## **10. CLASSEMENT DES CLUBS FFA**

Les courses du TTN comptent aussi pour le classement des clubs. C'est la VK trail de l'athlète qui sera pris en compte.

Pour plus d'informations, il faut se référer au règlement du classement des clubs sur le site FFA.